



Rapporteur : M. MARTIN

48844

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### SABEMEN - Rapport d'activité 2022

Le vendredi 15 décembre 2023 à 09h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. LENFANT (pas de pouvoir donné), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 11h36.

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, est soumis à l'approbation du Conseil départemental le rapport d'activité 2022 de la société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN).

### I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

#### A. Identité

Dénomination : SABEMEN (société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval)  
 Adresse du siège social : 283 avenue du Général Patton - 35711 RENNES CEDEX 7  
 Président et directeur général : Monsieur Michael QUERNEZ  
 Nombre de salariés : 0

#### B. Historique et objet

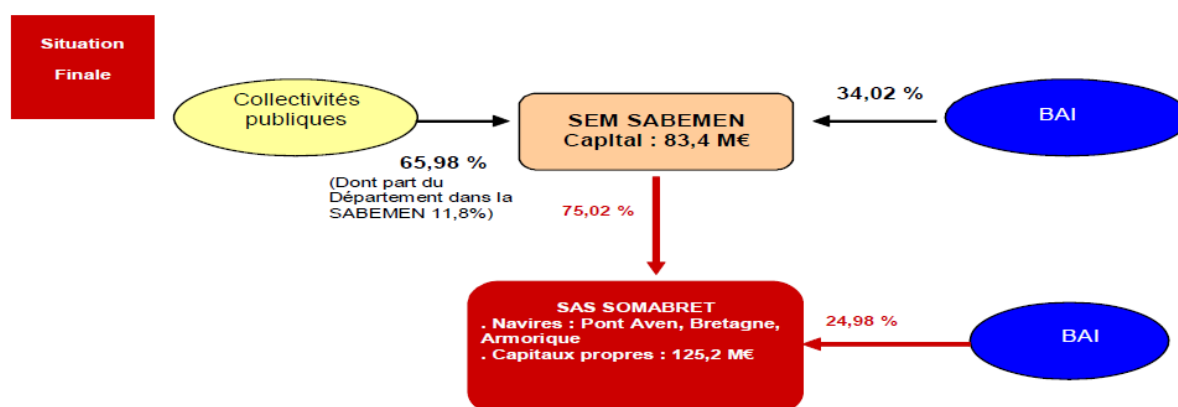
Créée en 1972, la société « Bretagne Angleterre Irlande - BAI » (nom commercial : Brittany Ferries) a consacré initialement ses activités transmanche au transport de primeurs ainsi qu'à l'exportation des productions agroalimentaires bretonnes. Elle a par la suite étendu son activité aux transports de passagers, de véhicules de tourisme et, de ce fait, développé des services d'hôtellerie-restauration et d'agence de voyages.

En octobre 1982, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, les trois autres départements bretons et la société BAI fondaient la Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN) afin de faciliter la croissance de la compagnie maritime ainsi que le financement de la flotte des navires.

Afin de mettre en place le dispositif de groupement d'intérêt économique fiscal instauré par le décret du 29 décembre 1988 utilisé lors de la construction du navire le PONT AVEN en 2002, la SABEMEN et Brittany Ferries constituèrent une société maritime d'armement naval (SOMABRET) destinée à l'exploitation de ce nouveau navire. La SOMABRET est une filiale commune dont le capital était détenu à 66 % par la SABEMEN et à 34 % par Brittany Ferries.

La fin de l'année 2007 a été marquée par l'élaboration d'un important projet de restructuration du groupe BAI (Bretagne Angleterre Irlande) visant à le faire bénéficier du nouveau régime fiscal de taxe au tonnage. Ce projet s'est traduit par de nombreuses modifications dans l'organisation financière de la SABEMEN et de ses partenaires.

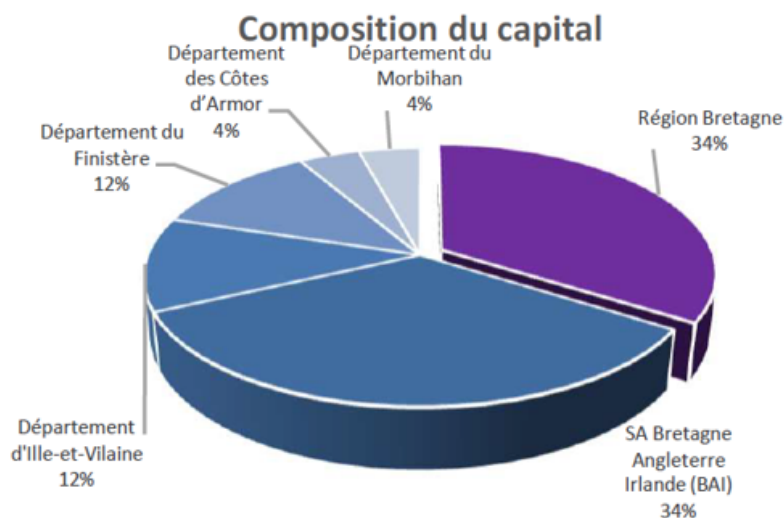
A l'issue de cette restructuration, la situation de la SABEMEN est la suivante :



. BAI est majoritaire indirecte dans SOMABRET avec 50,5 % = (34,02 % x 75,02%) + 24,98 %

La SABEMEN a pour objet le financement et l'acquisition de navires transbordeurs (directement ou indirectement, par voie de filiales existantes ou à créer) en vue de leur affectation sur les lignes internationales à un armement assurant des services de marchandises et de passagers et dont l'activité est essentiellement basée sur la desserte des ports de Bretagne.

### C. Répartition du capital



Le Département détient 653 333 titres pour un montant total de 9 799 995 €.

### D. Gouvernance et vie de la société

Monsieur Michael QUERNEZ préside le conseil d'administration. Il est également nommé directeur général.

La SABEMEN est composée de 12 administrateurs, dont 1 siège pour le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, et de 2 commissaires aux comptes titulaires.

A noter la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire au cours de l'année 2022.

Le conseil d'administration s'est tenu le 12 octobre 2022 et l'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie le 9 février 2023.

## II. ACTIVITE DE LA SABEMEN EN 2022

Les principaux éléments du rapport d'activité présenté par la société sont les suivants :

- à l'issue de sa restructuration juridique et financière, la SABEMEN n'assume plus la gestion directe des navires lui appartenant mais devient simple détentrice de capital de la société SOMABRET. A ce titre, la SABEMEN poursuit la réalisation de son objet social par l'exercice de son contrôle de la société SOMABRET qui porte les navires affectés aux lignes bretonnes.
- le résultat de l'exercice 2021 / 2022 dépend très directement du quantum du résultat financier, lequel devrait progressivement diminuer dans le temps.

### A. Information sur la société SOMABRET

A la clôture de l'exercice 2021 / 2022, la SABEMEN détenait toujours 75,02 % du capital de la société par actions simplifiée SOMABRET qui porte les navires BRETAGNE, PONT AVEN et ARMORIQUE. Cette société a enregistré le 31 octobre 2022 :

- des produits, soit des loyers facturés à BAI pour 12 824 990 euros,
- des charges d'exploitation pour un montant de 18 121 721 euros,
- un résultat d'exploitation déficitaire de - 5 296 731 euros,
- un résultat financier bénéficiaire de 4 610 349 euros,
- un résultat exceptionnel de 2 463 411 euros,
- un impôt (taxe au tonnage) de 29 514 euros,
- un bénéfice comptable de 1 747 515 euros.

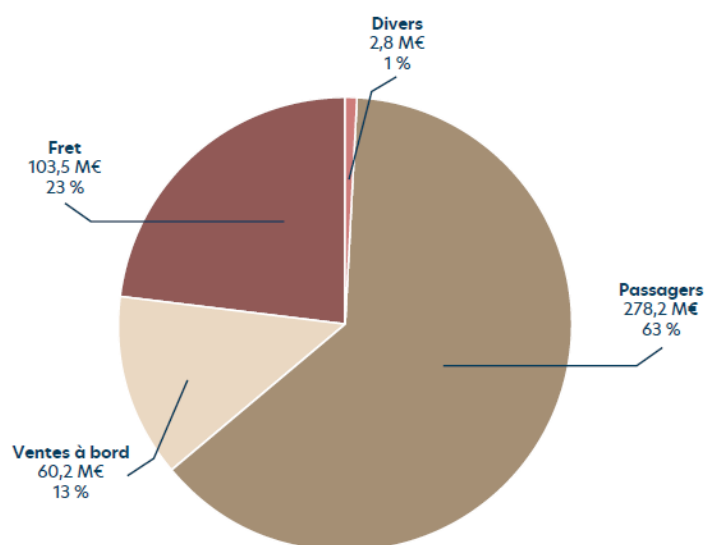
## B. Information sur l'activité BAI - Brittany Ferries sur l'exercice 2021 / 2022

Avec le soutien de ses actionnaires, Brittany Ferries poursuit son plan de relance commencé en 2020 pour faire face aux difficultés financières engendrées par la crise sanitaire et l'impact du Brexit.

Ce plan de relance s'appuie sur quatre piliers essentiels pour la compagnie :

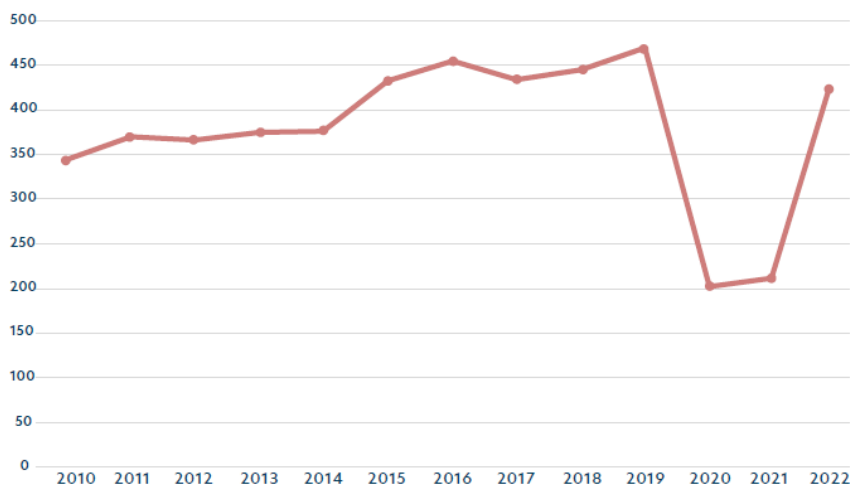
- la défense du pavillon français,
- le maintien de l'actionnariat local,
- l'accroissement de la rentabilité,
- la poursuite de la transition énergétique.

### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2021/2022 DU GROUPE BRITTANY FERRIES (M€)



→ UN CA TOTAL CONSOLIDÉ 2022 DE 444,7 M€

## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2010/2022 (M€)

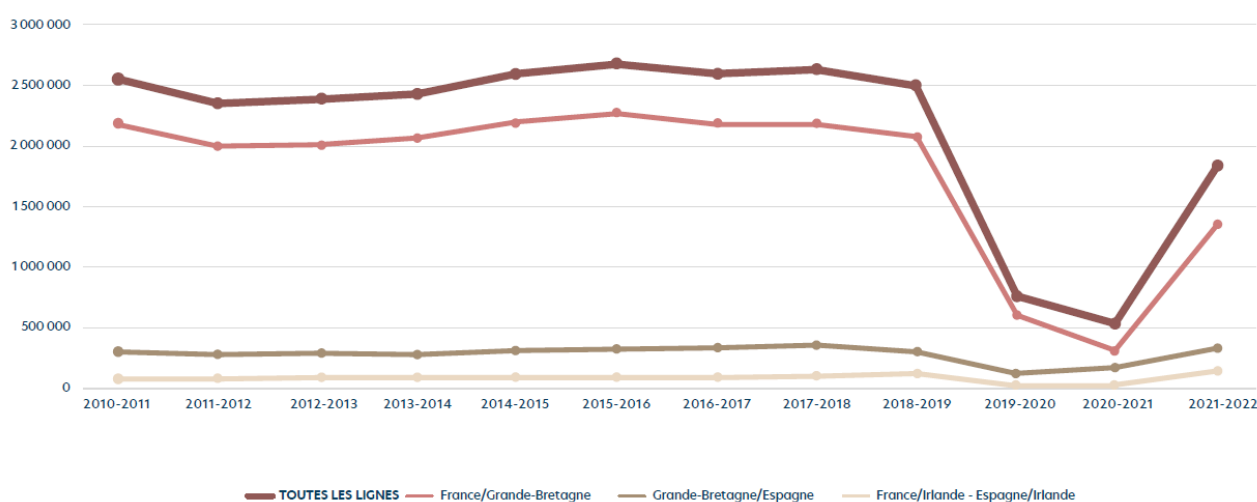


Après deux années de crise sanitaire, 2022 marque la reprise totale de l'activité de la compagnie avec la réouverture fin mars 2022 de l'ensemble des lignes maritimes et la mise en service de la totalité de sa flotte permettant à Brittany Ferries, avec près de 1 840 000 passagers transportés malgré plusieurs mois de fermeture, de retrouver des résultats satisfaisants.

### 1. L'activité passagers de BAI - Brittany Ferries

La compagnie est dotée d'une flotte de 12 navires fréquemment renouvelée et modernisée en conformité avec les normes les plus strictes de sécurité et les normes environnementales.

#### Evolution du trafic passagers 2010/2022

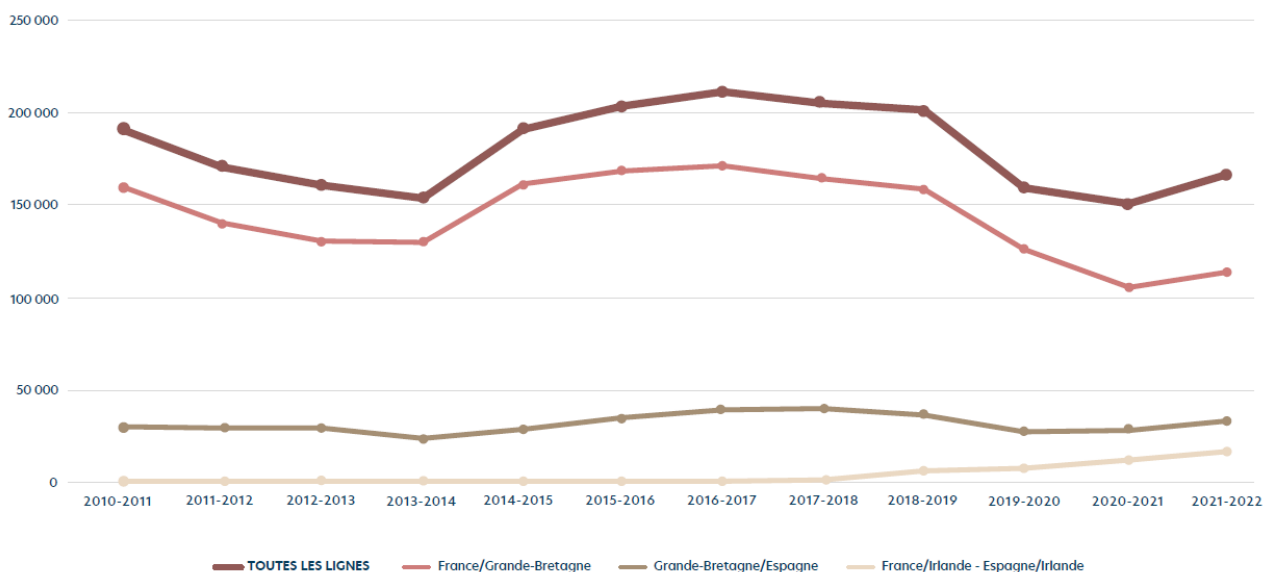


### 2. L'activité fret de BAI - Brittany Ferries

La compagnie est devenue un acteur maritime majeur du développement des régions de l'ouest européen qu'elle dessert, et offre également, pour l'activité fret, une véritable alternative au « tout route ». En installant durablement « des autoroutes de la mer » entre les quatre pays directement desservis, la compagnie est un acteur structurant du report modal. Ces dernières années, Brittany

Ferries a ainsi développé des liaisons quotidiennes pour le transport de fret entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, renforçant ainsi son réseau d'autoroutes de la mer au service de l'Arc Atlantique.

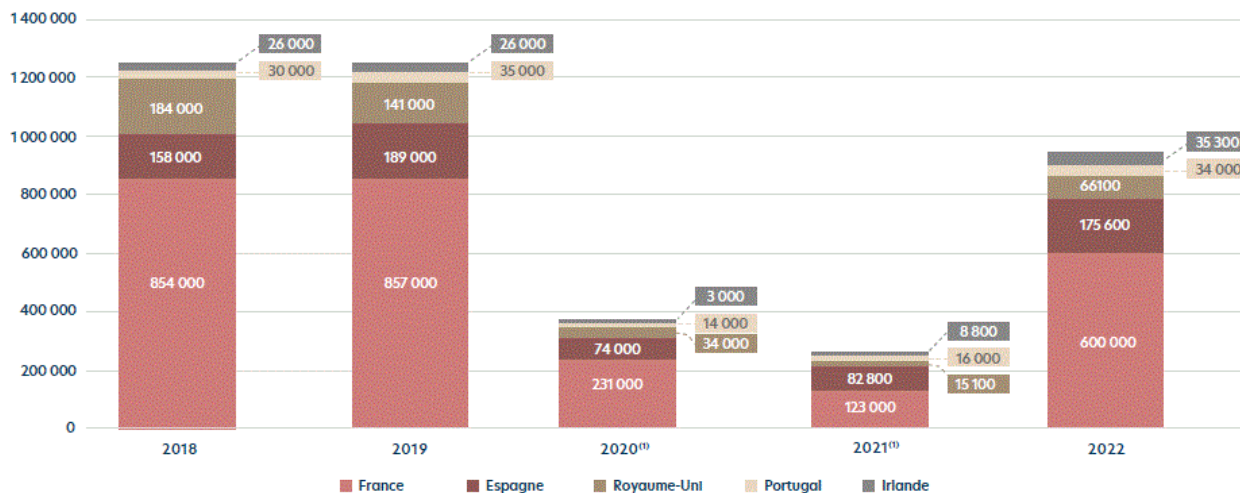
### Evolution du trafic véhicules industriels 2010/2022



### 3. Les retombées économiques et touristiques des voyageurs Brittany Ferries

Les retombées touristiques sont évaluées en fonction des nuitées induites par les séjours des passagers et les dépenses moyennes. En 2022, ces retombées se chiffrent à 910 000 visiteurs et 16 100 000 nuitées pour les cinq pays desservis (France, Royaume-Uni, Espagne, Irlande, Portugal). En 2021, ces retombées se chiffraient à 246 000 visiteurs et à 6 600 000 nuitées.

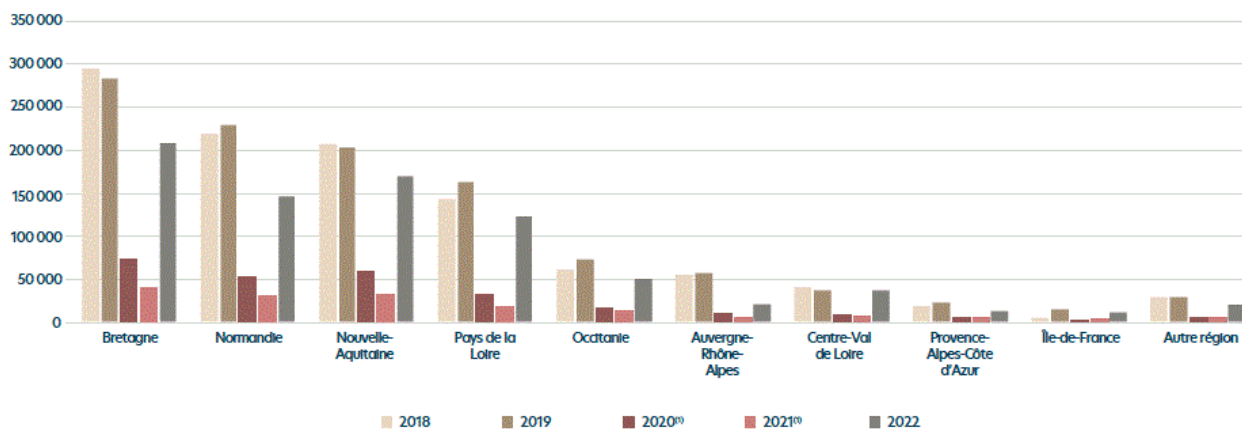
#### NOMBRE DE VISITEURS UNIQUES PAR PAYS



Pour la France, ces retombées touristiques en 2022 représentant 600 000 visiteurs et 9 000 000 de nuitées, représentant une dépense totale de 816 000 000 euros. En 2021, ces retombées se

chiffraient à 123 000 visiteurs et 2 400 000 nuitées.

### NOMBRE DE VISITES PAR RÉGION EN FRANCE



#### 4. Le projet expérience

Brittany Ferries a intégré en 2019 un consortium de partenaires français et anglais pour promouvoir le tourisme expérientiel des deux côtés de la Manche. Ce projet a été cofinancé par des fonds européens à hauteur de 19 600 000 euros sur le programme « France Manche Angleterre » 2014 - 2020.

L'expérience s'est achevée en mars 2023 et grâce à une intense collaboration entre les partenaires, des actions significatives ont été menées pour la promotion du tourisme en basse saison :

- l'accompagnement et la formation des acteurs locaux ;
- la création d'activités et d'itinéraires pour des expériences immersives sur les territoires ;
- la rénovation d'infrastructures touristiques ;
- le lancement de campagnes marketing et de plateformes d'inspiration de voyages.

Toutes ces initiatives ont été pensées pour avoir un vrai impact sur l'économie locale en faisant la promotion d'un tourisme authentique, durable et inclusif.

#### 5. Certifications

La compagnie est titulaire depuis 2019 du statut d'opérateur économique agréé (Authorised Economic Operator). Cette certification douanière octroyée par la Direction générale des douanes françaises aux opérateurs communautaires fiables permet à Brittany Ferries de détenir un label de qualité sur l'ensemble de ses processus douaniers et sécurité / sûreté.

Par ailleurs, la compagnie engagée dans une démarche éco-responsable a reçu pour la troisième année consécutive le label « Green Marine Europe », dont le programme vise à guider l'industrie maritime vers une amélioration continue de ses performances environnementales.

### III. SITUATION FINANCIERE DE LA SABEMEN EN 2022

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par le règlementation en vigueur.

#### A. Comptes de l'exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022

|                                  | Exercice<br>2021/2022 | Exercice<br>2020/2021 | Variation | %      |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------|--------|
| Résultat d'exploitation          | -26 869 €             | -26 293 €             | -576 €    | -2,19% |
| Résultat financier               | 36 416 €              | 27 558 €              | 8 858 €   | 32,14% |
| Résultat courant avant<br>impôts | 9 546 €               | 1 265 €               | 8 281 €   | NS     |
| Impôt sur les sociétés           | 2 530 €               | 355 €                 | 2 175 €   | NS     |
| Résultat net                     | 7 016 €               | 910 €                 | 6 106 €   | NS     |

*NS : Non Significatif en pourcentage car représentant une variation supérieure ou égale à 100%*

La structure du compte de résultat est directement liée à la nature même de l'activité de la SABEMEN, la société tirant ses revenus de son résultat financier et non de son résultat d'exploitation.

La variation des postes entre les deux derniers exercices n'est pas significative en exploitation. Une progression de l'assiette et du taux des produits financiers explique la variation positive constatée entre N et N-1. Cela a pour conséquence de générer une charge d'impôts sur les sociétés un peu plus importante.

La SABEMEN a sollicité auprès du Conseil régional de Bretagne en 2020 une avance en compte courant de 30 000 000 euros sur une durée de deux ans moyennant une rémunération au taux de 0,5 % par an. Au 30 octobre 2022, l'avance accordée a été prolongée pour une période de deux ans en accord avec le Conseil d'administration du 12 octobre 2022.

En contrepartie, cette avance est reversée à la société SOMABRET dans les mêmes conditions d'application (autorisation renouvelée par le Conseil d'administration du 12 octobre 2022).

## **B. Analyse des charges d'exploitation de l'exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022**

|   | Exercice<br>2021/2022 | Exercice<br>2020/2021 | Variation | %     |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------|-------|
| Autres achats et charges<br>externes                                  | 26 869 €              | 26 293 €              | 576 €     | 2,19% |
| Montant total des charges<br>d'exploitation<br>(y compris les achats) | 26 869 €              | 26 293 €              | 576 €     | 2,19% |

*NS : Non Significatif en pourcentage car représentant une variation supérieure ou égale à 100%*

Les charges d'exploitation sont bien maîtrisées et correspondent aux coûts de fonctionnement normaux de la structure eu égard à la nature de son activité.

## **C. Résultat de l'exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022**

Le résultat de l'exercice de 7 016,64 euros est en nette progression par rapport à l'exercice précédent. Ce bénéfice est affecté en intégralité au poste de réserve légale.



## Décide :

- d'approuver le rapport d'activité 2022 de la SABEMEN, société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval.

## Vote :

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. LE MOAL

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 20 décembre 2023

ID : AD20230242

Pour extrait conforme